



Frère / soeurs : attouchement et plus

Par **rumexdundee**, le **19/02/2020** à **14:41**

Mon fils, 15 ans est accusé des délits suivants : code NATINF 7860 et 31510 sur sa soeur de 7 ans et code natinf 34510 sur son autre soeur de 5 ans. Expertise psychiatrique pour mon fils et expertise psychologique pour mes filles réalisées.

Convocation devant juge des enfants début mai prochain

Est ce que je dois me porter partie civile : intérêts, avantages, inconvénients...

Que dois je faire en tant que père ? on nous demande en plus de prendre à avocat pour mon fils ? il a reconnu les faits, il est indéfendable...

SVP Merci pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **19/02/2020** à **15:46**

Bonjour

La présence d'un avocat pour une plaidoirie peut aider à minimiser la sanction. Vous devriez en choisir un.